

Recherche en imagerie cérébrale et neuroinformatique Collaboration scientifique Québec- Chine- Cuba

DATES LIMITES

Soumission de la lettre d'intention :

6 juillet 2017, 16 h 30 (heure de Québec)

Soumission de la demande complète :

**8 septembre 2017, 16 h 30
(heure de Québec et de Cuba)**

**ou le 11 septembre, 16 h 30
(heure de Beijing)**

FRQ :

Fonds de recherche du Québec –
Nature et technologies
Marie-Claude Dupont
Responsable de programmes
140, Grande-Allée Est, bureau 450
Québec, QC, Canada
H3A 3C6
Marie-claude.dupont@frq.gouv.qc.ca

NSFC :

National Natural Science Foundation of China
Xiuping Liu
Division Director
Division of American and Australasian Affairs,
Bureau of International Cooperation
83 Shuangqing Road, Haidian District
Beijing 100085, China
liuxp@nsfc.gov.cn

CITMA :

Ministère de la Science, de la Technologie et de
l'Environnement
Armando Rodriguez Batista
Directeur Science, Technique et Innovation
armando@citma.gob.cu

L'objectif principal de cet appel de propositions est de soutenir financièrement l'avancement de la recherche dans la détection précoce de neuropathologies à prévalence élevée associées au vieillissement. Plus précisément, il vise les percées en cartographie du cerveau humain impliquant des chercheurs et des chercheuses de la Chine, de Cuba et du Québec, et ce, en potentialisant les forces et expertises complémentaires, ainsi qu'en favorisant l'application des connaissances.

L'appel de propositions est mené conjointement par :

- La National Natural Science Foundation of China (NSFC)
- Le ministère de la Science, de la Technologie et de l'Environnement (CITMA)
- Le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (FRQNT) et le Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQS). La participation du Québec est associée au programme Apogée Cerveau en santé, gage d'une vie en santé et cible le développement et la mise à l'essai de neurotechnologies pour promouvoir un vieillissement en santé et la prise en charge des troubles cérébraux liés à l'âge.

Les demandes doivent être soumises simultanément à la NSFC, au CITMA, et au FRQNT.

ADMISSIBILITÉ DU PROJET

Thème prioritaire

Ce programme vise à favoriser le développement de projets de recherche en cartographie cérébrale permettant une détection précoce de neuropathologies à forte prévalence associées au vieillissement.

Objectif

Le but de ce programme est de générer des connaissances et des applications permettant une détection précoce de neuropathologies à forte prévalence associées au vieillissement. Les projets doivent répondre aux exigences suivantes :

- miser sur la complémentarité des expertises des chercheurs internationaux,
- utiliser une approche multimodale,
- démontrer des principes d'applications cliniques susceptibles d'engendrer des retombées sur la santé publique,
- intégrer l'utilisation d'une plateforme informatique commune favorisant la consignation des données et activités scientifiques des équipes chinoises, cubaines et québécoises.

Les projets de recherche devront être structurés de façon à apporter une valeur ajoutée originale que les chercheurs et les chercheuses, financés par chacune des agences de financement, ne pourraient atteindre seuls dans leur pays d'origine.

ADMISSIBILITÉ DES CANDIDATS ET DES CANDIDATES

Conditions

Structure de l'équipe de recherche :

- Trois (3) chercheurs ou chercheuses principaux (de la Chine, de Cuba et du Québec) qui représenteront le projet et assumeront la gestion de la demande et la direction interne du projet, et ce, selon les conditions/exigences administratives des agences de financement dont ils ou elles relèvent.
- Trois (3) cochercheurs ou cochercheuses ou plus (un minimum d'un cochercheur ou cochercheuse de la Chine, un cochercheur ou cochercheuse de Cuba et un cochercheur ou cochercheuse du Québec).
- Les équipes de recherche déposant un projet dans le cadre de cet appel à propositions doivent être constituées de chercheurs et de chercheuses travaillant dans des institutions admissibles au regard des conditions/exigences administratives des agences de financement dont ils ou elles relèvent.

Au Québec :

Cet appel de propositions est ouvert aux personnes suivantes :

- Chercheur ou chercheuse universitaire ou chercheur universitaire clinicien ou chercheuse universitaire clinicienne, tel que défini à l'annexe 1 du présent document

- Les candidats et candidates en formation postdoctorale ne sont pas admissibles à ce programme en tant que chercheuse ou chercheur principal ou cochercheur ou cochercheuse

De plus, le chercheur principal ou la chercheuse principale ainsi que les cochercheurs et cochercheuses doivent :

- avoir une affiliation universitaire Québécoise
- être à l'emploi d'un établissement gestionnaire au moment du dépôt de la demande. L'établissement gestionnaire doit confirmer, à chaque année d'octroi, que la personne est à son emploi de façon continue (incluant le maintien de visas appropriés, le cas échéant)

Les collaborateurs et collaboratrices peuvent provenir de l'extérieur du Québec, mais aucune somme ne pourra être transférée à l'extérieur du Québec.

Formation en éthique de la recherche (Québec):

Une formation de base en éthique de la recherche est obligatoire pour tous les chercheuses et chercheurs principaux ou cochercheurs et cochercheuses lorsque leur projet ou leur programme de recherche porte sur des sujets humains.

La recherche sur des sujets humains comprend celle étant réalisée :

- avec des sujets humains vivants
- sur des cadavres ou des restes humains
- avec des tissus, des liquides organiques, des gamètes, des embryons ou des fœtus, des cellules ou du matériel génétique
- à partir de renseignements à caractère personnel contenus dans des dossiers. Les renseignements à caractère personnel sont ceux permettant l'identification d'une personne.

Cette formation de base consiste en la réalisation des niveaux 1 et 3 du didacticiel en ligne élaboré par le ministère de la Santé et des Services sociaux à titre de [programme de formation en éthique de la recherche](#).

Advenant une réponse favorable du FRQNT quant à l'obtention de la subvention, les chercheuses et chercheurs principaux ainsi que les cochercheurs et cochercheuses devront obligatoirement avoir réalisé cette formation de base et fait parvenir au FRQNT une preuve de la complétion de cette formation afin d'obtenir le premier versement de leur subvention.

En Chine :

Cet appel à propositions est ouvert aux personnes suivantes :

- Chercheuse ou chercheur principal ou cochercheur ou cochercheuse ayant le statut de chercheur indépendant ou chercheuse indépendante ou de chercheur clinicien indépendant ou chercheuse clinicienne indépendante, et travaillant dans une université ou une institution inscrite à la NSFC
- Les candidats et candidates en formation postdoctorale ne sont pas admissibles à ce programme en tant que chercheuse ou chercheur principal ou cochercheur ou cochercheuse

De plus, les candidats et candidates de Chine doivent remplir les exigences suivantes :

- Avoir un titre universitaire supérieur
- Bénéficiaire ou avoir bénéficié d'une subvention dans le cadre d'un programme de recherche de la NSFC

Les candidats et candidates ayant reçu du financement du *International (Regional) Cooperation Research program* au cours de la dernière année ne peuvent soumettre de proposition dans le cadre du présent programme. Une seule soumission par année sera admise pour chaque candidat ou candidate du *International (regional) Cooperation Research program* offert par la NSFC.

À Cuba :

Cet appel à propositions est ouvert aux personnes suivantes :

- Chercheur principal ou chercheuse principale ou cochercheur ou cochercheuse d'une institution cubaine reconnue en tant que centre de recherche ou unité de recherche associée à une université cubaine, et dédiée à la recherche sur le réseau de santé et services sociaux
- Le chercheur principal ou la chercheuse principale doit avoir plus de quatre ans d'expérience suivant l'obtention de son doctorat

De plus, le chercheur principal ou la chercheuse principale ainsi que les cochercheurs et cochercheuses doivent :

- Être affiliés à une institution cubaine
- Avoir la citoyenneté cubaine

Formation en éthique de la recherche (Cuba):

Tous les chercheurs et chercheuses dont le projet ou leur programme de recherche porte sur des sujets humains doivent suivre la formation de base en éthique de la recherche. La recherche sur des sujets humains comprend celle étant réalisée :

- avec des sujets humains vivants
- sur des cadavres ou des restes humains
- avec des tissus, des liquides organiques, des gamètes, des embryons ou des fœtus, des cellules ou du matériel génétique
- à partir de renseignements à caractère personnel contenus dans des dossiers. Les renseignements à caractère personnel sont ceux permettant l'identification d'une personne.

Le succès de la formation doit être certifié par le Conseil d'éthique du CITMA, l'Université des Sciences médicales Victoria de Giron, et/ou le Centro de Neurociencias de Cuba.

Les chercheuses et chercheurs principaux ainsi que les cochercheurs et cochercheuses financés devront suivre cette formation et fournir au CITMA une preuve de la complétion de cette formation afin d'obtenir le premier versement de leur subvention.

DOCUMENTS EXIGÉS – LETTRE D'INTENTION

Transmission des documents

Tous les documents décrits ci-dessous doivent être envoyés par courriel à Marie-Claude Dupont, responsable de programmes au FRQNT (marie-claude.dupont@frq.gouv.qc.ca). Les documents décrits ci-dessous devront être intégrés à la suite des autres en un (1) seul document PDF, à l'exception du CV commun canadien qui peut être soumis en un document PDF séparé.

Chercheur principal ou chercheuse principale du Québec

NOTE : La lettre d'intention doit être soumise au FRQNT seulement par le chercheur principal ou chercheuse principale du Québec

- Formulaire de la lettre d'intention
- CV commun canadien du chercheur principal ou chercheuse principale du Québec, version CV de financement pour le FRQNT ou le FRQS
- Les noms, affiliations et coordonnées des chercheuses ou chercheurs principaux chinois et cubain, ainsi que ceux des cochercheurs ou cochercheuses du Québec, de la Chine et de Cuba
- Contributions détaillées mises à jour depuis juin 2014, consulter le document Directives pour le fichier joint au CV – FRQNT or FRQS dans la boîte à outils

DOCUMENTS EXIGÉS – DEMANDE COMPLÈTE

Transmission des documents

Au Québec :

Les chercheurs et les chercheuses ayant soumis une lettre d'intention et dont l'admissibilité a été confirmée recevront un lien par courriel pour le dépôt des documents. Les documents décrits ci-dessous devront être intégrés à la suite des autres en un (1) seul document PDF, à l'exception du CV commun canadien. Celui-ci devra également être déposé dans le lien Cloud, en version PDF. La date et l'heure du dépôt serviront de preuve de la date et de l'heure de soumission des documents.

La demande complète doit être soumise par le chercheur principal ou la chercheuse principale du Québec, et doit inclure :

- Formulaire de demande, incluant la description du projet
- CV commun canadien du chercheur principal ou de la chercheuse principale du Québec, version CV de financement pour le FRQNT (ou le FRQS)
- Contributions détaillées, consulter le document Directives pour le fichier joint- au CV FRQNT (ou FRQS) dans la boîte à outils
- Lettre d'appui de l'administration de l'institution ou du département de l'université où sera menée la recherche
- Lettre d'appui des collaborateurs et des collaboratrices et partenaires (s'il y a lieu)

En Chine :

Le chercheur principal ou la chercheuse principale devra accéder au système ISIS de la NSFC pour remplir puis soumettre en ligne le formulaire de demande, en plus de soumettre une copie

imprimée du formulaire de demande accompagnée des documents exigés à l'adresse indiquée au CFP chinois. Le reçu du courrier servira de preuve de la date d'envoi.

La demande complète doit être soumise à la NSFC par le chercheur principal ou la chercheuse principale de Chine et doit inclure :

- Formulaire de demande de la Chine
- Formulaire de demande conjoint
- Accord de recherche conjoint signé par les chercheuses et chercheurs principaux de la Chine, de Cuba et du Québec
- CV des chercheuses et chercheurs principaux et des cochercheurs ou cochercheuses (dans le format exigé par les agences de financement)

À Cuba :

Les documents requis doivent être soumis au CITMA par courriel. Les chercheurs et chercheuses ayant soumis une lettre d'intention et dont l'éligibilité a été confirmée recevront un courriel communiquant la décision et expliquant les modalités de soumission d'une demande complète. Les documents devront suivre dans un seul (1) document PDF. La date et l'heure d'envoi du courriel serviront de preuve de la date et de l'heure de soumission des documents.

La demande complète doit être soumise au CITMA par le chercheur principal ou la chercheuse principale de Cuba et doit inclure :

- Formulaire de demande complète, incluant la description du projet
- Numéro d'identification, l'adresse et les détails personnels du chercheur principal ou de la chercheuse principale
- CV complet du chercheur principal ou de la chercheuse principale
- Contributions détaillées des membres de l'équipe de recherche cubaine
- Lettre d'appui de l'administration de l'institution ou du département de l'université où sera menée la recherche
- Lettres d'appui des collaborateurs ou collaboratrices, ainsi que des partenaires (s'il y a lieu)

NOTE : un formulaire de demande commun doit être soumis aux trois agences

LIEU DE RECHERCHE

Choix du lieu de recherche	Une université du Québec, un groupe ou un centre reconnu du FRQS ou un établissement désigné du Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)
Changement du lieu de recherche	Les conditions entourant les changements de lieu de recherche et tous les autres changements apportés en cours de financement sont décrites dans les Règles générales communes des FRQ

DURÉE DE LA SUBVENTION

Durée

- Un maximum de trois (3) ans, non renouvelable
- Un seul projet sera financé pour le premier appel de propositions

Date d'entrée en vigueur

- Janvier 2018

MONTANT DE LA SUBVENTION

Montant

- La contribution du FRQS et du FRQNT à ce programme sera d'un maximum 100 000 dollars canadiens (jusqu'à un maximum de 300 000 dollars canadiens par projet pour trois (3) ans).
- La contribution de la NSFC à ce programme sera d'un maximum de 133 000 \$ (équivalent à 666 600 yuan RMB) jusqu'à un maximum de 400 000 \$ (équivalent à deux millions yuan RMB) par projet pour trois (3) ans.
- La contribution de la CITMA à ce programme sera d'un maximum de 100 000 CUP (jusqu'à un maximum de 300 000 CUP par projet pour trois (3) ans).

Sources de financement

- Les équipes de recherche du Québec seront financées par le FRQNT et le FRQS.
- Les équipes de recherche de la Chine seront financées par la NSFC.
- Les équipes de recherche de Cuba seront financées par le CITMA.

Frais indirects de la recherche

Pour le Québec :

Les octrois attribués dans le cadre de ce programme sont admissibles à recevoir un montant additionnel pour couvrir les frais indirects de recherches des établissements. Cependant, le FRQNT et le FRQS ne sont pas responsables des montants versés par leurs partenaires. Les détails entourant le remboursement des frais indirects de recherche seront disponibles au moment de l'octroi.

Pour la Chine :

Les octrois attribués dans le cadre de ce programme recevront un montant additionnel pour couvrir les frais indirects de recherches des établissements chinois. Le montant des frais indirects sera attribué en fonction des règles de la NSFC à ce sujet.

Pour Cuba :

Les octrois attribués dans le cadre de ce programme sont admissibles à recevoir un montant additionnel pour couvrir les frais indirects de recherches des établissements. Cependant, le CITMA n'est pas responsable des montants versés par leurs partenaires. Les détails entourant le remboursement des frais indirects de recherche seront disponibles au moment de l'octroi.

Règles de gestion et de financement

Les subventions seront gérées selon les règles générales respectives des trois agences de financement. Les chercheurs et chercheuses sont soumis aux règles générales de leur agence de

financement.

DÉPENSES ADMISSIBLES

Les dépenses admissibles telles que les salaires, le matériel de recherche, les équipements, et les autres dépenses reliées au projet sont assujetties aux règlements et pratiques de l'agence qui financera le projet.

En plus de la liste des dépenses admissibles et non admissibles détaillées dans les [Règles générales communes](#) des Fonds de recherche du Québec, et dans la section des Règles de financement du site Web de la NSFC, les dépenses suivantes sont admissibles :

- Rémunération d'étudiants et étudiantes (selon les normes des agences de financement) et de stagiaires postdoctoraux
- Matériel de recherche et toute autre dépense exigée aux fins de la réalisation du projet de recherche et justifiée dans la demande
- Dépenses relatives à l'acquisition ou à la location d'équipement, incluant les contrats d'entretien pour les services communs et les installations partagées, et ce, dans la mesure où elles seront justifiées dans la demande
- Coûts de traduction et de publication
- Coûts reliés à l'application des connaissances et au transfert aux utilisateurs et utilisatrices (notamment aux autres chercheurs et chercheuses, au grand public, aux praticiens et praticiennes, aux décideurs et décideuses et aux représentants et représentantes de l'industrie), selon les besoins du projet de recherche
- Coûts reliés à la coordination du projet : administration du projet (fournitures de bureau, reproduction de documents) et dépenses de voyage raisonnables et clairement justifiées pour participer à des réunions conjointes

Pour le Québec seulement :

- salaires des associés et associées de recherche, ainsi que des assistants et assistantes de recherche, professionnels et professionnelles de recherche, techniciens et techniciennes, informaticiens et informaticiennes, professionnels et professionnelles de la santé (sauf les médecins), et tout autre membre du personnel permettant d'améliorer la productivité de recherche de l'équipe

Pour la Chine seulement :

- la NSFC ne financera pas le salaire des chercheurs et des chercheuses dont le salaire est déjà payé par les établissements hôtes

Pour Cuba seulement :

- salaires des associés et associées de recherche, ainsi que des assistants et assistantes de recherche, professionnels et professionnelles de recherche, techniciens et techniciennes, informaticiens et informaticiennes, professionnels et professionnelles de la santé, et tout autre membre du personnel permettant d'améliorer la productivité de recherche de l'équipe

ÉVALUATION

Lettre d'intention

La lettre d'intention sert à :

- établir l'admissibilité des candidats et candidates, tout particulièrement pour les chercheuses et chercheurs principaux, selon les critères de chacune des agences (le cas échéant)
- évaluer la pertinence de la demande de subvention en fonction des objectifs du programme
- constituer un comité d'évaluation formé de pairs dont l'expertise correspondra aux projets soumis.

L'admissibilité des chercheuses et chercheurs québécois sera établie par le FRQNT. Une liste des chercheuses et chercheurs chinois et cubains sera envoyée par courriel à la NSFC et au CITMA qui pourront ainsi confirmer leur admissibilité.

Seuls les candidats et candidates dont les lettres d'intention auront été considérées comme admissibles seront invités, par courriel du FRQNT, à soumettre une demande complète.

Demande complète

L'évaluation des demandes se fera par un comité de pairs composé d'expertes et experts internationaux des milieux clinique et scientifique recrutés par le FRQNT, la NSFC et le CITMA, et selon les règles en vigueur pour la composition des comités d'évaluation des agences de financement. Le processus d'évaluation se fera en anglais.

Critères d'évaluation

- **Projet de recherche**
 - Conformité avec le thème prioritaire
 - Clarté de l'approche multimodale et excellence scientifique du projet
 - Pertinence des principes d'application clinique
 - Aspects innovants des neurotechnologies proposées
- **Équipe de recherche**
 - Qualité et réalisations scientifiques des chercheurs
 - Complémentarité des expertises et synergie entre les équipes de recherche
 - Valeur ajoutée de la collaboration entre les chercheuses et chercheurs québécois, chinois et cubains
- **Faisabilité**
 - Réalisme de l'échéancier et pertinence des indicateurs de suivi
 - Faisabilité scientifique et technique du projet, choix des approches
 - Pérennité de la plateforme commune proposée
 - Utilisation efficace des ressources existantes
- **Retombées du projet**
 - Amélioration de la détection des neuropathologies associées au vieillissement
 - Impact sur la prise en charge des troubles cérébraux liés au vieillissement
 - Qualité du transfert anticipé des résultats de recherche
- **Budget**

- Justification et réalisme du budget demandé

Les résultats du processus d'évaluation seront annoncés le 17 novembre 2017.

RÉSULTATS DE RECHERCHE ET TRANSFERT DE CONNAISSANCES

Dépôt des rapports

En acceptant la subvention, les candidats et candidates s'engagent à fournir:

- des rapports scientifiques et financiers annuels selon les règles et les échéances indiquées par leur agence de financement respective
- un rapport financier final à leur agence de financement respective
- un rapport scientifique final commun aux trois agences de financement au plus tard trois mois après la fin de la subvention

Diffusion et utilisation des résultats par les partenaires

Les titulaires de l'octroi s'engagent à autoriser les trois agences de financement à utiliser le rapport final et les résultats de recherche ayant fait l'objet d'une diffusion publique par le chercheur ou la chercheuse (dans le cadre d'une publication scientifique, d'une conférence, d'un colloque, d'un congrès ou d'une publication dans un site Internet), notamment à des fins de reproduction, de traduction, d'exécution ou de communication au public par quelque moyen que ce soit, de même que toute autre forme d'utilisation. Cette utilisation doit être faite dans le respect du droit d'auteur et uniquement à des fins non commerciales.

Mobilisation des connaissances

Le FRQNT et le FRQS encouragent les titulaires d'un octroi à mener et à participer à des activités de mobilisation des connaissances (transfert, partage, valorisation, mise en valeur et diffusion) auprès des milieux de pratique et du grand public, lorsque ces activités sont pertinentes.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT OU DE LA CANDIDATE

Au Québec :

En transmettant sa demande, le candidat ou la candidate s'engage, entre autres, à :

- respecter les Règles générales communes, la **Politique de libre accès aux résultats de recherche** publiés **du FRQS** et l'ensemble des conditions et exigences décrites dans les règles du programme
- transmettre, à la demande du FRQNT, certains documents additionnels, si requis
- respecter les normes d'éthique et d'intégrité définies dans le document Standards en éthique de la recherche et d'intégrité scientifique du FRQNT et du FRQS et dans la Politique sur la conduite responsable en recherche des Fonds de recherche du Québec (FRQ)
- autoriser les FRQ à conserver et à utiliser tous les renseignements personnels et scientifiques contenus dans son dossier conformément aux modalités décrites dans le document Accès aux documents et protection des renseignements personnels et sous la condition que les personnes ayant accès à ces renseignements personnels en respectent le caractère confidentiel

En Chine :

En transmettant sa demande, le candidat ou la candidate s'engage à :

- respecter l'ensemble des conditions décrites dans le guide annuel des programmes de la NSFC
- respecter les exigences énoncées dans les Regulations on the Management of International (regional) Cooperation Programs de la NSFC
- transmettre, à la demande de la NSFC, certains documents additionnels en lien avec l'utilisation de la subvention
- autoriser la NSFC à conserver et à utiliser tous les renseignements personnels et scientifiques contenus dans son dossier sous la condition que les personnes ayant accès à ces renseignements personnels en respectent le caractère confidentiel

À Cuba :

En transmettant sa demande, le candidat ou la candidate s'engage à :

- respecter l'ensemble des conditions et exigences décrites dans les règles du programme
- transmettre, à la demande du CITMA, certains documents additionnels, si requis
- respecter les normes d'éthique et d'intégrité définies par le CITMA et le ministère de la Santé publique (MINSAP)
- autoriser le CITMA à conserver et à utiliser tous les renseignements personnels et scientifiques contenus dans son dossier conformément aux politiques concernant l'éthique et sous la condition que les personnes ayant accès à ces renseignements personnels en respectent le caractère confidentiel

ENGAGEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL

L'établissement d'accueil s'engage à :

- fournir des laboratoires ou des locaux de recherche fonctionnels et l'équipement de base nécessaire à la réalisation du projet de recherche
- offrir un environnement qui respecte les normes d'éthique et d'intégrité telles que définies dans la Politique sur la conduite responsable en recherche des FRQ et dans les documents du FRQNT et du FRQS portant sur ce sujet

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le partage des droits de propriété intellectuelle et des droits des utilisateurs et utilisatrices doit se conformer aux règles des trois agences de financement.

PARTENAIRES

Chine	National Natural Science Foundation of China (NSFC)
Cuba	Ministère de la Science, de la Technologie et de l'Environnement (CITMA)
Québec	Fonds de Recherche du Québec – Nature et technologies (FRQNT) et Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQS)

Annexe 1

Statuts éligibles

Chercheur ou chercheuse universitaire

Personne qui :

- a) est rémunérée sur un poste à temps plein par un établissement employeur reconnu par les FRQ pour gérer du financement; **ET**
- b) a une affiliation universitaire québécoise lui permettant de diriger seule ¹ des étudiants et étudiantes aux cycles supérieurs et des projets de recherche de manière autonome; **ET**
- c) détient un Ph. D. ou s'est vu reconnaître l'équivalence par une université québécoise.

Se qualifient également :

- i. la personne en **début de carrière**, répondant aux critères a) et c) et occupant un poste permettant de rencontrer le critère b), mais en attente que les démarches et délais administratifs prévus pour ce faire soient venus à terme;
- ii. la personne **retraîtée** d'un établissement reconnu qui rencontrait récemment tous les critères, mais a cessé de rencontrer le critère a) tout en poursuivant ses activités de recherche ou de supervision dans ledit établissement avec l'engagement formel de ce dernier.

Chercheur universitaire clinicien ou chercheuse universitaire clinicienne

Personne qui :

- a) est rémunérée sur un poste à temps plein par un établissement employeur reconnu par les FRQ pour gérer du financement; **ET**
- b) a une affiliation universitaire québécoise lui permettant de diriger seule ¹ des étudiants et étudiantes aux cycles supérieurs et des projets de recherche de manière autonome; **ET**
- c) a complété un diplôme professionnel dans le domaine de la santé humaine, suivi d'une formation à la recherche d'au moins deux ans; **ET**
- d) possède un permis de pratique en règle lui permettant d'exercer sa profession au Québec.

Se qualifient également :

- i. la personne en **début de carrière**, répondant aux critères a) et c) et occupant un poste permettant de rencontrer le critère b), mais en attente que les démarches et délais administratifs prévus pour ce faire soient venus à terme;
- ii. la personne **retraîtée** d'un établissement reconnu qui rencontrait récemment tous les critères, mais a cessé de rencontrer le critère a) tout en poursuivant ses activités de recherche ou de supervision dans ledit établissement avec l'engagement formel de ce dernier.

¹ **Habilitation à diriger seul** : Une personne est habilitée à diriger seule si les autorités compétentes de son université d'affiliation lui permettent, non seulement de codiriger des étudiants aux cycles supérieurs, mais également de prendre en charge la direction d'un tel étudiant pour l'obtention d'un mémoire ou d'une thèse. Cette habilitation devrait être interprétée comme une reconnaissance par l'université de l'autonomie de la personne à cet égard.